

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04398

Numéro SIREN : 798 782 173

Nom ou dénomination : A LA SOURCE VIVE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 10792

À LA SOURCE VIVE

Société à Actions simplifiée
au Capital de 1.000 euros

Siège Social :

71 RUE PAUL DOUMER
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE

SIRET 798 782 173 00024

R.C.S. VERSAILLES

n° de
dépôt



n° de
gestion

22 AVR. 2021

n° de
facture

n° de
chron

Deux mille vingt et un
et le 16 mars, à 20 heures.

Les actionnaires de la SAS À LA SOURCE VIVE au capital de 1.000 euros, divisé en 1.000 parts de 1 euro chacune, dont le siège social est à 71 rue Paul Doumer, 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE, se sont constitués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1° - Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- 2° - Examen et approbation des comptes du dit exercice,
- 3° - Quitus à la Présidente,
- 4° - Affectation du résultat,
- 5° - Ratification de la rémunération perçue par la Présidente durant l'exercice,

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Madame Marie-Odile SCHLEGEL

propriétaire de 800 actions

Monsieur Jean-François LESTANG

propriétaire de 200 actions

TOTAL

1.000 actions

Soit la totalité des parts composant le capital social.

Madame SCHLEGEL Marie-Odile préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente, déclare la séance ouverte et constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

Mon
JFL

La Présidente dépose alors sur le bureau :

- un exemplaire des Statuts de la Société,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que les comptes annuels arrêtés à la même date,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le texte des résolutions présentées au vote des actionnaires,
- et tous documents utiles adressés aux Actionnaires avant l'Assemblée ou mis à leur disposition conformément à la Loi.

La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires après avoir entendu le rapport de gestion, approuvent ce rapport, les comptes et le bilan de l'exercice clos, tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans les dits comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires donnent quitus entier, définitif et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires constatent que les résultats de l'exercice clos se sont soldés par un bénéfice de 8 095 euros.

Elles décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

-	au compte de « report à nouveau », soit.....	8 095 euros
	TOTAL	8 095 euros

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2013 sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21 %.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune). La demande de dispense doit

Mon JF

être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 15,5 %.

Ces prélèvements sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 21 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Suite à cette affectation, le compte de « report à nouveau » est créditeur pour 38 173 euros.

L'Assemblée, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport :

• Concernant Madame SCHLEGEL Marie-Odile, Présidente actionnaire :

- N'a pas perçu de rémunération annuelle durant l'exercice 2020.
- Compte courant global, arrêté au 30/09/2020: 22.939 euros.

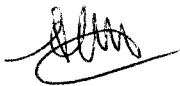
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

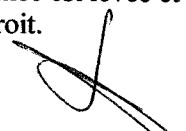
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal clos et signé par les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.



Madame Marie-Odile SCHLEGEL



Monsieur Jean-François EESTANG

À LA SOURCE VIVE
Société à Actions simplifiée
au Capital de 1.000 euros
Siège Social :
71 RUE PAUL DOUMER
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
SIRET 798 782 173 00024
R.C.S. VERSAILLES

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de 8 095 euros, décide de l'affecter comme suit :

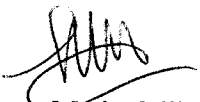
- au compte de « report à nouveau », soit.....	8 095 euros
TOTAL	8 095 euros

Suite à cette affectation, le compte « report à nouveau » est créditeur pour 38 173 euros.

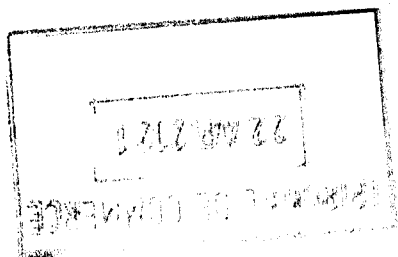
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a pas été procédé une distribution de dividendes durant les 3 exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Madame Marie-Odile SCHLEGEL


Monsieur Jean-François LESTANG



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/09/2020 ③	Net 30/09/2019 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016	498	
Immobilisations corporelles	028	030	7 645	10 768
Immobilisations financières (1)	040	042	71 065	75 015
(5) TOTAL I	044	048	79 208	85 783
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052	-522	
Stocks marchandises	060	062	1 044	972
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070	2 123	
Autres créances (3)	072	074		1 322
Valeurs mobilières de placement	080	082	77	275
Disponibilités	084	086	1 679	1 885
Charges constatées d'avance	092	094	80	76
TOTAL II	096	098	4 481	4 529
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	83 688	90 312

PASSIF	30/09/2020	30/09/2019
Capital social ou individuel	120	1 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	100
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	
Report à nouveau	134	24 220
Résultat de l'exercice	136	5 858
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	31 178
Provisions pour risques et charges	154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	26 615
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	102
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	22 939
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176	59 134
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	90 312

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

Man

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/09/2020

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises		209		210	36
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	29 113
Production stockée				222	36 724
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	4 500
Autres produits				230	10
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 649
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	437
Variation de stock (marchandises)				236	-72
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	570
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)			immobilier)	242	19 391
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	399	244	489
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements				254	3 200
Dotations aux provisions				256	522
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	24 538
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	9 111
Produits financiers			III	280	3
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	384
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)		VI	300	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	634
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	8 095
B - RÉSULTAT FISCAL				312	8 095
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)					314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	634
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			Créance report en arrière du déficit	346
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction except. (art 39 decies B)	645
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction except. (art 39 decies D)	648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)	360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370

Mon

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : A LA SOURCE VIVE					
I - IMMOBILISATIONS							
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale		
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400	402	404	406			
incorporelles - Autres	410	412	414	416			
I - Terrains	420	422	424	426			
m - Constructions	430	432	434	436			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
o - Installations générales, agencements divers	450	452	454	456			
c - Matériel de transport	460	462	464	466			
r - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL	490	492	494	496			
II - AMORTISSEMENTS							
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
I - Terrains	510	512	514	516			
m - Constructions	520	522	524	526			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
c - Matériel de transport	550	552	554	556			
o - Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL	570	572	574	576			
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19%	15% ou 12,8%
1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)				Régularisations	590	594	595
TOTAL	596	597	599				

Non

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI) Désignation de l'entreprise : A LA SOURCE VIVE

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642	522	644		646	522
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	522	684		686	522

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
Immobilisations incorporelles	700		705			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B			

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
	- Imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
	- Reportables	984					
	- De l'exercice	860					
Total des déficits restant à reporter		870					

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

IV - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

Mon

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

mon

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☐

N° SIREN	798782173
Dénomination de l'entreprise	A LA SOURCE VIVE
Adresse : - N°, Type et nom de voie	71 RUE PAUL DOUMER
- Code postal	78800
- Ville	CARRIERES SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et voie Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES					
Titre (1)	MME	Nom patronymique / Prénom	SCHLEGEL MARIE-ODILE		
Nom marital	LESTANG	% de détention	80.00	Nb de parts ou d'actions	800
Naissance :	Date	10/12/1967	N° Département	68	Pays
	Commune	COLMAR	FR		
Adresse :	N° et voie	71 RUE PAUL DOUMER	Pays		
	Code postal	78420	Commune	CARRIERES SUR SEINE	FR
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	LESTANG JEAN-FRANCOIS		
Nom marital		% de détention	20.00	Nb de parts ou d'actions	200
Naissance :	Date	12/10/1966	N° Département	95	Pays
	Commune	SOISY SOUS MONTMORENCY	FR		
Adresse :	N° et voie	71 RUE PAUL DOUMER	Pays		
	Code postal	78420	Commune	CARRIERES SUR SEINE	FR

mon

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☒

N° SIREN	798782173
Dénomination de l'entreprise	A LA SOURCE VIVE
Adresse : - N°, Type et nom de voie	71 RUE PAUL DOUMER
- Code postal	78800
- Ville	CARRIERES SUR SEINE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N° et voie			
Code postal		Commune	Pays

Mon

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/09/2020

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS A LA SOURCE VIVE		
Complément de dénomination			
N° SIREN	798782173		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	71 RUE PAUL DOUMER	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	78800	CARRIERES SUR SEINE
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	8299Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/10/2019		
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/09/2020		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/09/2019		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

Mon

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/09/2020

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
AXA RC PRO	01/01/2020	31/12/2020	80		

non

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/09/2020

Identification de la société	
Désignation de la société	A LA SOURCE VIVE
Numéro SIREN du principal établissement	798782173
Code NAF	8299Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville

I - Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	4 229
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	4 229
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	4 229

III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)

Mon

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/09/2020

(page 1/2)

Identification de la société	
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	A LA SOURCE VIVE
Numéro SIREN du principal établissement	798782173
Code APE	8299Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu dit, hameau
	- Code postal / Ville

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de la société participante et adresse de son siège social	% de participation	Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société	% de participation détenu dans la société

Alon

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/09/2020

(page 2/2)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social		% de participation
Forme juridique / Désignation		
Complément de désignation		
Adresse : - N°, Type et nom de voie		
- Complément de distribution		
- Lieu-dit, hameau		
- Code postal / Ville / Pays		

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE			
Nature de l'opération (1)	DÉSIGNATION DE L'ACQUÉREUR Forme juridique / Désignation Complément de désignation Adresse : - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code postal / Ville / Pays	DÉSIGNATION DU VENDEUR Forme juridique / Désignation Complément de désignation Adresse : - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code postal / Ville / Pays	% de participation

Renvoi :

(1) CE = Cession, SC = Souscription au capital, AN = Annulation, RA = Rachat

Acom

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société		SAS A LA SOURCE VIVE					
Adresse du principal établissement		71 RUE PAUL DOUMER 78800 CARRIERES SUR SEINE					
Adresse du siège social, si différent							
Ancienne adresse en cas de changement							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère							
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐		Activités exercées : BIEN-ETRE	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION							
1 - Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 ou 31%		0		Bénéfice imposable au taux de 15%		4 229	
Bénéfice imposable au taux de 28%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
				Déficit			
2 - Plus-values							
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer				dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D - IMPUTATIONS							
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.							
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.							
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS							
Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%							
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable	
CGA	☐	Viseur conventionné		☐	- N° d'agrément du CGA		
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.		DEVELOPPEMENT AUDIT ET CONSEILS 36 rue des Etats Généraux 78000 VERSAILLES			
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							

Certifié conforme à l'original

[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
 Exercice clos le 30/09/2020

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit						

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

non